



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à 17 heures, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, MM. VATELIER, LECLERC et Mme LAURENT, Adjoints, Mmes ALLEAUME, DELETTRE et PETIT, M. DOUYERE.

Absent(s) excusé(s) : Mme AUBER, MM. BERNIER et CARCEL

Secrétaire de séance : Mme LAURENT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

DELEGUES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA CAO (Cette délibération annule et remplace la Délibération précédente)

Conformément à la circulaire ministérielle du 24 mars 2014 n° NOR/INTB1407194N, M. le Maire expose la nécessité de désigner un suppléant supplémentaire pour la Commission d'Appel d'Offre, qui doit être constituée du Maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme DELETTRE Marina comme 3^{ème} suppléante à la CAO.

ANNULATION DES PENALITES DE RETARD DE LA SARL ESPACURBA

Monsieur le Maire rappelle que le retard pris dans l'approbation du PLU n'est pas dû à la SARL ESPACURBA mais plutôt à l'entreprise EXPLORE qui, malgré plusieurs relances, a tardé à rendre son rapport concernant la gestion des Risques Inondation, rapport indispensable à la finalisation du dossier de PLU soumis à approbation.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer à la SARL ESPACURBA les pénalités de retard prévues à l'article 6 de l'acte d'engagement car ce retard n'est pas imputable à l'entreprise. De plus, le conseil municipal valide la prolongation du marché échu au 31/12/2013 pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31/08/2014.

INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des investissements en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les investissements suivants :

- Achat d'un tracteur tondeuse pour un montant maximum de 4 100 € TTC.
- Achat d'une voiture : plusieurs devis ont été effectués pour un véhicule avec crochet d'attelage. Le montant maximum d'investissement retenu est de 10 000 € TTC. Le logo de la mairie sera apposé sur le véhicule.
- Achat de panneaux directionnels et divers panneaux d'information dans la limite de 1 700 € TTC.
- Achat de 6 tables pour les salles de l'école de musique dans la limite de 1 500 € TTC.
- Achat et pose de stores dans la salle piano pour un montant de 874 € TTC.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2014

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler en 2014 la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement proposé par le Département de Seine-Maritime. Le coût est de 0,76 €/habitant soit un coût total de 200.64 € pour l'année 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable au renouvellement de la convention et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

SUBVENTIONS 2014

Le budget primitif 2014 permet d'attribuer sur décision du conseil municipal des subventions exceptionnelles dans une enveloppe maximum de 813.50 €.

M. le Maire présente au conseil les demandes suivantes :

- subvention pour l'apprentissage de la natation : 200 € sont prévus soit une aide pour 2 enfants, or 4 demandes ont été déposées après le vote du budget. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation de 200 € supplémentaires.

- Le Grenier de la Mothe, association qui promeut les activités culturelles en milieu rural, sollicite une subvention. Compte tenu des actions de qualité menées en partenariat avec cette association lors de la dernière saison culturelle, le conseil municipal donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 €.

ADHESION 2014 A LA MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE

M. le Maire présente la demande d'adhésion de la Mission locale pour l'année 2014. La cotisation est fixée à 1,19 € par habitant soit 314,16 € pour l'année 2014.

Au regard du soutien apporté par la Mission Locale dans le cadre du recrutement du personnel en emploi d'avenir, le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune pour l'année 2014.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- La désignation de délégués au SAGE est sans objet car la commune n'est pas directement membre du syndicat. Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité de retirer cette désignation.

- Mme PETIT représentera la commune auprès de l'AREHN.

- M. LECLERC informe le conseil que la commune va contacter l'assurance de l'entreprise PIMONT concernant les dégâts occasionnés par une mauvaise mise en place du TRESPA. De plus, il est toujours dans l'attente d'un retour de l'entreprise qui a effectué le lettrage de « L'Espace Arts & Cultures ». Le nouveau projet sera présenté à M. SERRES en qualité d'Architecte du bâtiment.

- Le curage de la mare au croisement de l'impasse de la sente à paniers est envisagé afin de limiter son envasement.

- Il est demandé aux habitants de ne pas laisser divaguer leurs chiens. D'autre part, le débroussaillage manuel des parties enherbées s'avère délicat du fait des déjections canines.

- Gilets jaunes : Pour une meilleure sécurité, il est demandé aux parents de veiller à ce que leurs enfants portent le gilet jaune à la montée et à la descente du bus scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.